



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEETS

DE LA RÉUNION

Direction
de l'Économie,
de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités



Les faits marquants 2021

Sommaire

Edito	p.3
Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie	p.4
■ Sanctionner les tromperies et lutter contre la vie chère : les deux priorités du pôle C	
■ Les contrôles du bouclier qualité prix	
■ Le renforcement des contrôles en matière de publicité en faveur des boissons alcoolisées	
■ L'acquisition de deux nouvelles jauges de contrôle des pompes à carburant	
Relations du travail et dialogue social	p.7
■ L'activité de l'inspection du travail fortement influencée par la crise sanitaire	
■ L'engagement de l'inspection du travail dans la lutte contre le travail illégal	
■ L'intervention de la DEETS en matière de conflits sociaux	
■ L'accompagnement au dialogue social	
■ La sensibilisation à la nouvelle réglementation en matière de repérage amiante avant travaux	
■ Les actions en faveur de l'égalité professionnelle	
■ Le POLE T au service des usagers	
Entreprises, emploi et solidarités	p.10
■ La mise en œuvre du plan #1jeune1solution	
■ L'appel à projets « parcours personnalisés pour les jeunes 16-18 en outre-mer »	
■ L'accompagnement marqué en faveur de l'apprentissage	
■ La lutte contre la précarité menstruelle	
■ Le déploiement du plan de relance	
■ La mobilisation du fonds social européen face au Coronavirus	
■ La préparation de la nouvelle programmation des fonds européens	
■ L'activité de contrôle soutenue du SRC	
■ La dématérialisation des procédures en matière de titres professionnels	
Cabinet	p.15
■ La mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale de l'État	
■ Une mobilisation à l'échelle humaine dans le cadre de la crise sanitaire	
■ L'enjeu des élections professionnelles	

Edito



L'année 2021 a été marquée par la persistance de la crise sanitaire. C'est dans ce contexte que la DEETS de La Réunion a vu le jour le 1^{er} avril 2021.

Ses missions sont essentielles. Elles recouvrent un champ très large de compétences en matière de politiques économiques et sociales. Elle est ainsi présente au côté des filières économiques et des entreprises pour les accompagner dans leurs stratégies de structuration et de développement, afin de faire face aux mutations économiques, environnementales et numériques. Mais elle est également présente pour mettre en œuvre les politiques destinées à accompagner et protéger les publics les plus fragiles confrontés à la pauvreté et à la précarité.

De par ses fonctions régaliennes de contrôle la DEETS veille également à l'effectivité du droit du travail, au fonctionnement concurrentiel et loyal des marchés, à la bonne utilisation des fonds de la formation professionnelle etc.

A l'issue de cette première année d'existence, j'ai souhaité mettre en valeur les actions significatives que ces multiples services, engagés au service du public, ont eux-mêmes choisi de présenter.

Ces « faits marquants » se veulent le reflet de la forte motivation des agents, de leur fierté de porter des actions significatives ou parfois plus discrètes, au service des Réunionnaises et des Réunionnais sur tout le territoire.

Je vous en souhaite une bonne lecture !

Damienne VERGUIN

Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Pôle C



Sanctionner les tromperies et lutter contre la vie chère : les deux priorités du pôle C

Dans le cadre de la protection du consommateur et de la sécurisation de l'acte d'achat, une centaine de procès-verbaux et 180 mesures de police administrative ont été rédigés par les agents de contrôle du pôle C au cours de l'année 2021.

Parmi ces procédures, les défauts d'affichage constatés concernaient : des fruits et légumes faussement présentés comme « bio » ou faussement « réunionnais », des produits de la mer faussement étiquetés, des produits annoncés frais sans indication de la congélation, des rabais avec des prix barrés qui ne correspondaient en rien aux prix de référence.

Des pratiques peu transparentes ont également été sanctionnées : balances non étalonnées en défaveur du consommateur, banques n'informant pas correctement sur les frais de gestion, mauvaises informations concernant la garantie obligatoire de 2 ans (1 an pour les biens d'occasion depuis 2022), sites de vente

à distance incomplets quant à l'information, etc. Par ailleurs, de multiples produits dangereux (compléments alimentaires, jouets, cosmétiques, produits électriques) ont été retirés du marché.

En matière de concurrence, les inspecteurs du pôle C de la DEETS ont recherché les ententes entre entreprises dans le but de maintenir des prix élevés et de se répartir les marchés, ou encore les abus d'entreprises en position dominante qui profitent de clients captifs. Le non-respect des délais de paiement entre entreprises a fait l'objet d'une attention particulière. Ces agissements pénalisent de nombreux fournisseurs et contribuent indirectement à la cherté des produits dans la mesure où les fournisseurs pallient le mauvais paiement en augmentant leurs tarifs. 2 amendes supérieures à 150 000 euros ont été émises à ce titre. Lors des contrôles opérés, plusieurs défauts majeurs de facturation étaient relevés : 2 amendes d'un montant de 75 000 euros ont été également dressées.





Les contrôles du bouclier qualité prix

Au regard de l'implication des différentes enseignes, le dispositif d'encadrement des prix mis en place à La Réunion assure un rôle majeur dans la lutte contre la vie chère.

Tout au long de l'année 2021, le pôle C de la DEETS a conduit, auprès de l'ensemble des enseignes de la grande distribution de l'île, 93 contrôles visant à la bonne application du dispositif Bouclier Qualité Prix (BQP). Ces contrôles avaient pour objectif de vérifier plusieurs dispositions telles que la présence de l'affichage de la liste globale des produits à l'entrée de chaque magasin, la présence du balisage des produits concernés en rayon, la disponibilité des produits, l'affichage des

prix, le respect du prix total réglementé, la concordance des prix entre l'affichage extérieur et les rayons.

Suite à ces contrôles, aucune suite pénale n'a été relevée ; 3 mesures administratives ont toutefois permis des corrections. Issu de l'accord de modulation signé, le 25 février 2021, sous l'égide du préfet, entre les distributeurs, les fournisseurs et tous les intervenants de la commercialisation, le BQP 2021 comportait 153 produits de première nécessité correspondant aux besoins exprimés par les consommateurs. D'un point de vue qualitatif, son niveau est en constante amélioration.



Le renforcement des contrôles en matière de publicité en faveur des boissons alcoolisées

En 2021, dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisme, les équipes du pôle C ont réalisé 32 contrôles relatifs aux publicités en faveur des boissons alcoolisées. Ces interventions ont porté sur :

- la distance entre les panneaux d'affichage et les établissements « protégés » ;
- l'incitation à la consommation de boissons alcoolisées ;
- la taille des affichettes dans les débits de boissons, notamment les grandes surfaces alimentaires disposant de cette licence.

Deux audiences se sont tenues en 2021 et ont donné lieu à deux amendes à hauteur de 105 000 euros. 9 autres dossiers sont actuellement en cours d'instruction.

L'alcoolisme reste un fait sociétal majeur à La Réunion. L'action du pôle C de la DEETS s'inscrit dans une politique publique de lutte globale associant des acteurs du territoire tels

que la Préfecture, les Parquets ou encore des personnalités qualifiées comme des médecins addictologues ou des associations de lutte contre l'alcoolisme. Au-delà de l'aspect répressif, ces interventions permettent à tout un secteur d'activité de s'autoréguler et de créer une jurisprudence locale.





L'acquisition de deux nouvelles jauges de contrôle des pompes à carburant

Afin de protéger le consommateur réunionnais, le pôle C de la DEETS a fait l'acquisition de deux jauges de contrôle des pompes à carburant en 2021. Ces 2 jauges permettront d'augmenter la fréquence des contrôles dans les stations services et de s'assurer de la justesse de ces instruments.

En 2021, 15 stations-services sur 159 distributeurs ont fait l'objet d'un contrôle. Un distributeur a été déclaré non conforme et suspendu d'utilisation. Un rappel réglementaire a été fait au détenteur de l'instrument, à charge pour lui de le faire réparer par un prestataire agréé.



Agent de la DEETS de La Réunion contrôlant une station-service

Crédits photo DEETS de La Réunion

Relations du travail et dialogue social

Pôle T



L'activité de l'inspection du travail

fortement influencée par la crise sanitaire

Comme en 2020, l'activité de l'inspection du travail a été fortement influencée par la crise sanitaire en 2021. Depuis le début de la crise, les agents de contrôle ont intégré, dans leurs actions, la vérification des mesures de prévention liées au Coronavirus.

Par ailleurs, au cours de cette crise sanitaire des pratiques frauduleuses pour percevoir indûment des aides de l'État ont été

développées par certaines entreprises. Les contrôles ont permis de sanctionner et récupérer les sommes perçues frauduleusement. Les contrôles pour fraude à l'activité partielle ont donné lieu à 10 procédures pénales et 253 080 euros ont ainsi pu être récupérés par ce biais, soit un peu plus de 10 % des aides versées aux entreprises concernées.



L'engagement de l'inspection du travail

dans la lutte contre le travail illégal

Au regard du tissu économique de l'île, la DEETS a eu une activité soutenue sur le champ du travail illégal dans divers secteurs tels que les chantiers du BTP, la livraison de repas et l'agriculture lors de la coupe de la canne à sucre.

Le pôle T a participé de manière soutenue au travail partenarial sectoriel mené de concert avec les acteurs et partenaires des différents secteurs professionnels. Ces actions ont pour but de sensibiliser l'ensemble d'une profession sur les conséquences néfastes du « travail au noir » et de définir les orientations de contrôle sur un secteur donné. La charte partenariale du secteur des entreprises du paysage a été renouvelée le 9 février 2021 pour 3 ans ; elle organise la coordination dans ce secteur.





L'intervention de la DEETS en matière de conflits sociaux

En 2021, les services du pôle T ont été sollicités dans le cadre de 7 conflits collectifs. Certains dossiers comprenaient une forte dimension territoriale. Ainsi étaient concernés le Grand Port Maritime de La Réunion avec l'arrêt du travail des dockers de la SERMAT, service commun de maintenance des matériels des entreprises de manutention portuaire, la distribution d'eau potable au sein de l'entreprise La Créole ou encore les transports scolaires dans le cadre du renouvellement des marchés publics portés par le TCO. L'intervention des services en pré-médiation, en médiation, voire en commission de conciliation, a permis la résolution de ces conflits.



L'accompagnement au dialogue social

Le dialogue social est un véritable enjeu pour le territoire. La crise sanitaire a fait ressentir la nécessité de rencontres régulières avec les partenaires sociaux sur les sujets d'actualité. Pour répondre à ce besoin, le pôle T de la DEETS a mis en place et animé des réunions bilatérales mensuelles avec les partenaires sociaux.

L'année 2021 a également été marquée par l'accompagnement des secteurs de transports de voyageurs et de transport sanitaire. Une commission mixte paritaire, présidée par la DEETS, a été mise en place concernant la branche du transport de voyageurs afin d'accompagner les partenaires sociaux dans la négociation locale. Ainsi, deux accords ont été signés dans ces branches. Les procédures d'extension sont en cours de traitement par la Direction générale du travail. Active en matière de négociations, la branche du BTP s'est réunie sur la thématique des salaires mais également sur la mise jour de la convention collective des ETAM (Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise).



La sensibilisation à la nouvelle réglementation en matière de repérage amiante avant travaux

La réglementation relative au repérage des matériaux amiantés, avant la réalisation de travaux dans des immeubles bâtis, installations ou autres équipements, a fait l'objet de plusieurs modifications notamment en 2019 et 2020. Dans ce cadre, une campagne d'information a été menée auprès de 66 donneurs d'ordre à La Réunion incluant des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux, lors du premier semestre 2021. Dans le but de s'assurer de la bonne prise en compte de ces nouvelles dispositions, une campagne de contrôle sur le territoire lors du dernier trimestre 2021 a été menée collectivement par l'ensemble des agents de contrôle formés préalablement. Ces contrôles ont donné lieu à 3 amendes administratives. Compte tenu des constats, il est envisagé de renouveler l'opération dans le courant de l'année 2022.



Les actions en faveur de l'égalité professionnelle

Le pôle T s'est mobilisé tout au long de l'année pour accompagner les entreprises d'au moins 50 salariés assujetties au calcul et à la publication de l'index de l'égalité professionnelle. L'action des services d'inspection s'est déployée sous plusieurs formes : rappels réglementaires et contrôles qui ont donné lieu à 7 mises en demeure.

A La Réunion, le taux de déclaration de l'index de l'égalité professionnelle s'établit à 95,7 %, il est nettement supérieur au taux national de 71,6 %. Sur 100 points, les entreprises obtenant une note inférieure à 75 ont fortement été incitées à négocier avec les représentants syndicaux afin de mettre en œuvre des mesures de correction.



Le POLE T au service des usagers

Les services des renseignements qui délivrent aux usagers les informations utiles en matière de droit du travail ont traité 8 544 demandes de renseignements en 2021. Compte tenu du contexte sanitaire, les demandes réalisées par mail ont augmenté de manière significative atteignant ainsi 12 % du total des sollicitations comptabilisées. Le recours à la rupture conventionnelle dans le département est plus conséquent que l'année précédente : 8 389 demandes d'homologation ont été traitées en 2021 et 7 929 en 2020.

Entreprises, emploi et solidarités

Pôle 2 ES



La mise en œuvre du plan

#1jeune1solution

Le plan#1jeune1solution a été lancé par le Premier ministre en juillet 2020. Il poursuit 3 objectifs :

- faciliter l'entrée dans la vie professionnelle ;
- orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir ;
- accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

A La Réunion, ce plan a notamment permis l'embauche de 11 237 jeunes en contrat d'apprentissage et le versement de 2 398 primes à l'embauche des jeunes. 3 022 jeunes sont entrés en parcours d'insertion via un

parcours emploi compétences et 1 174 en contrat initiative emploi. 6 519 jeunes ont été accompagnés dans le cadre d'un PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et 5 158 dans le cadre de la garantie jeune.

La mise en œuvre du plan#1jeune1solution a nécessité la mobilisation auprès des services de la DEETS de l'ensemble des opérateurs : missions locales, Pôle emploi, Cap emploi, APEC, entreprises locales, OPérateurs de COmpétences (OPCO) au titre de l'apprentissage et Agence de Service et de Paiement (ASP).



L'appel à projets « parcours personnalisés

pour les jeunes 16-18 en outre-mer »

Dans le cadre de l'obligation de formation prévue par la loi du 26 juillet 2019, le plan#1jeune1solution prévoit la mise en place de parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans sans solution. Afin de leur redonner confiance, le parcours propose aux jeunes différentes possibilités d'orientation, les guide vers l'autonomie et la capacité à agir sur son parcours, leur fait découvrir les métiers et les opportunités d'emplois tout en leur permettant de valider leurs acquis. Sur le territoire métropolitain, le déploiement de ces parcours est assuré par l'AFPA. Les spécificités des territoires d'outre-mer appellent la définition de solutions adaptées et ajustées notamment aux besoins des jeunes ultramarins et aux caractéristiques du tissu économique local. Aussi, la DEETS a initié en

septembre un appel à projets.

Les lauréats sont la Mission Locale Nord pour l'action Tip Top Challenge et la Mission Intercommunale Ouest pour l'action Ree_Life. Leur proposition a permis à 535 jeunes Réunionnais et Réunionnaises, de 16 à 18 ans, relevant de l'obligation de formation de suivre un accompagnement personnalisé dès la fin 2021.





L'accompagnement marqué en faveur de l'apprentissage

Le déploiement du plan #1jeune1solution a permis une forte avancée de l'apprentissage sur le territoire. Pour accompagner ce mouvement, le comité de suivi, issu de la réforme créée au premier semestre 2020, regroupant la DEETS, les OPCO, l'ASP, Pôle emploi, le Conseil régional, ainsi que d'autres partenaires suivant l'ordre du jour, a poursuivi, en 2021, ses travaux de manière régulière. Ce comité, véritable instance d'échanges et de partenariat, a permis, au regard de la volumétrie exponentielle du nombre de CFA et de contrats, d'identifier les freins puis de trouver des solutions pour les lever et permettre ainsi de fluidifier les flux entre les financeurs.

En outre, plusieurs actions de communication en faveur de l'apprentissage ont été impulsées et financées, à savoir le guide de l'apprentissage numérique accessible via www.lapprentissage.re, la journée de l'alternance en septembre 2021 ainsi que 4 mini-sagas diffusées sur une chaîne télé locale relatant 4 success story d'apprentis réunionnais.



La lutte contre la précarité menstruelle

La précarité menstruelle constitue un enjeu important de santé publique et de solidarité. Comme en 2020, le territoire de La Réunion s'est vu attribuer, en 2021, une enveloppe de 72 249 euros afin de favoriser l'émergence de projets locaux en articulation avec les projets financés au niveau national. Un appel à candidature a été initié. Il avait pour objectif de :

- financer des actions d'amélioration de l'accès des personnes en situation de précarité à une diversité de produits périodiques, adaptés à leurs besoins et souhaits en matière de protection (en particulier les femmes hébergées ou à la rue, les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, les collégiennes et lycéennes en dehors du milieu scolaire, les étudiantes en BTS ou classes préparatoires, les apprenties, les engagés en service civique ou au RSMA...);
- promouvoir une meilleure information de ces personnes sur les menstruations, la santé intime, le bon emploi des différentes protections et les risques liés au manque d'hygiène ;
- lutter contre les tabous et la stigmatisation associés aux règles.

Un comité de pilotage a été organisé par les services de la DEETS pour assurer la sélection des projets et leur suivi. La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité a été associée au comité de sélection ainsi que la sous-préfète en charge de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Il est à noter que pour les actions en faveur des étudiantes, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a également disposé de crédits pour installer des distributeurs de protections périodiques au sein des universités. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la DEETS a cofinancé à hauteur de 128 463 euros l'université de La Réunion afin de lutter contre la précarité menstruelle.





Le déploiement du plan de relance

Après le déploiement des mesures d'urgence liées à la crise COVID-19, le plan d'investissement France Relance a été lancé en septembre 2020. Structuré autour de 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion) et doté de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros de contributions européennes, il a pour objectif d'accélérer la transition écologique de l'économie, de renforcer la compétitivité et d'opérer une reconquête industrielle, tout en soutenant l'emploi et les compétences, notamment des

jeunes, ainsi que le développement de tous les territoires. A La Réunion, plusieurs projets portant sur chacun de ces thèmes ont été gérés, ou cogérés, par les équipes de la DEETS sous le pilotage du sous-préfet à la relance. La DEETS a ainsi instruit 41 projets sur le volet «Relocalisation industrielle dans les territoires». Cet appel à projets était doté de 9 millions d'euros et a permis de soutenir 20 projets industriels dans des filières variées.



La mobilisation du fonds social européen face au Coronavirus

Dans le cadre de l'action collective et coordonnée de l'Union européenne pour lutter contre l'épidémie du Coronavirus et ses conséquences, l'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle de deux enveloppes budgétaires destinées à soutenir et protéger l'économie des conséquences de la crise :

- l'initiative d'investissement en réaction au Coronavirus (CRII) ;
- REACT-EU (Assistance à la relance en faveur de la cohésion et des territoires d'Europe).

A La Réunion, au titre de l'initiative d'investissement en réaction au Coronavirus (CRII), 4 dossiers dédiés à l'acquisition d'équipements de protection individuelle (masques, gel hydro-alcoolique) et de soutien à la reprise de l'activité économique ont été instruits et conventionnés par la DEETS pour un montant total de 9 millions d'euros.

Les financements spécifiques de REACT-EU constituent un plan de relance en proposant des mesures de réaction à la crise en vue



de la préparation d'une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie. 3 appels à projets portant sur l'accompagnement à la mobilité en matière de formation et d'inclusion sociale ont été initiés. 22 projets, correspondant à un montant de 42 millions d'euros, ont ainsi pu être financés. Certaines de ces actions se poursuivent actuellement et seront définitivement clôturées le 31 décembre 2022.



La préparation de la nouvelle programmation des fonds européens

Tous les sept ans, l'Union européenne actualise la stratégie d'attribution des fonds européens. Cette actualisation a pour objectif de répondre au mieux aux enjeux des territoires et des populations. La prochaine programmation couvre la période 2021-2027.

Au niveau local, il est prévu d'accompagner financièrement des actions dans le but de favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale, de renforcer l'emploi des jeunes et la réussite éducative, mais également développer l'innovation sociale, l'aide matérielle aux personnes les plus démunies ou

en situation de handicap.

De nombreux échanges avec les administrations centrales, les partenaires institutionnels, les services déconcentrés de l'État, les partenaires associatifs et les membres de la société civile ont eu lieu tout au long de l'année. Dans le cadre de la gestion partagée, un dialogue soutenu a été engagé avec les services du Conseil régional pour convenir des périmètres d'intervention ainsi que des modalités de gestion. Les appels à projets sont en cours de rédaction par le service FSE et les services métiers de la DEETS du pôle 2ES.

Pour les 7 prochaines années, le territoire disposera d'une enveloppe de près de 427 millions d'euros répartie entre l'État, pour 255 millions d'euros (65%), et la Région, pour 172 millions d'euros (35%).

La programmation arrêtée comprend 7 axes prioritaires :



Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus



Renforcer l'emploi des jeunes et la réussite éducative



Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques



Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain



Assurer une aide matérielle aux personnes les plus démunies



Favoriser l'innovation sociale et l'essaiage des dispositifs innovants



Répondre aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques



L'activité de contrôle soutenue du SRC

Le Service Régional de Contrôle (SRC), qui assure le respect de la réglementation et de la bonne utilisation des fonds de la formation professionnelle, a fortement été mobilisé au cours de l'année 2021, avec plusieurs dizaines de plaintes et signalements relatifs à des situations d'apprentis en difficulté. Le déroulement des contrôles a été adapté au contexte sanitaire (limitation des venues sur sites, respect des mesures barrière etc...). Cette activité de contrôle a généré des contentieux dont le traitement constitue une part significative de l'activité du service.

Par ailleurs, 5 audits d'opérations cofinancées par les Fonds européens ont été menés portant ainsi sur 18 447 928 euros. Des constats d'irrégularités des dépenses déclarées ont donné lieu à des mesures correctrices

: récupération des indus et reprise des opérations de contrôle de service fait. Par ailleurs, 4 « Audits de re-performance de l'activité » de la mission Audit FSE du SRC ont été effectués en fin d'année 2021 par la Commission Européenne.



La dématérialisation des procédures en matière de titres professionnels

Dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures réglementaires transitoires afin d'assouplir les modalités d'examen et fluidifier l'organisation des sessions ont été mises en place, pour les titres professionnels délivrés par le ministère du Travail. Le service développement des compétences de la DEETS a poursuivi et amplifié cette démarche avec la dématérialisation de ses services et la mise en place de plusieurs pages « démarches

simplifiées » afin que les organismes de formation, les stagiaires et lauréats puissent faire leurs demandes en ligne (demandes de duplicata, demandes d'aménagement de session pour les travailleurs handicapés). Une démarche similaire est actuellement en cours concernant les procédures et les modalités de délivrance de la certification médicale et paramédicale, missions intégrées au service depuis le 1^{er} avril 2021.





Une mobilisation à l'échelle humaine dans le cadre de la crise sanitaire

Face à la crise sanitaire liée à la COVID-19, les services du cabinet, en appui à la direction et en lien avec les instances représentatives, sont restés mobilisés pour préserver la santé et la sécurité des agents au long de cette année particulière. Ainsi, le renouvellement des équipements individuels de protection (masques, gel hydro-alcoolique, autotests etc.) a été assuré tout au long de l'année pour les agents qui en faisaient la demande. La désinfection des bureaux a été renforcée et le plan de continuité de l'activité actualisé.

Le télétravail a été renforcé dans l'ensemble des services. A la fin de l'année 2021, plus de 90 % des agents de la DEETS étaient dotés d'un

ordinateur portable. Les services ont également participé aux réunions hebdomadaires interservices de l'État pilotées par la Préfecture tout en assurant, en lien avec les médecins de prévention, une communication régulière sur les évolutions du protocole sanitaire et les conduites à tenir en cas d'exposition au virus. Plusieurs situations individuelles ont fait l'objet d'une attention particulière en lien étroit avec la médecine de prévention.

Enfin, le cabinet a apporté un soutien continu aux services opérationnels sur des travaux au long cours tels que le recrutement et le management à distance.



L'enjeu des élections professionnelles

Suite à la mise en place de la DEETS au 1^{er} avril 2021, des élections professionnelles ont eu lieu afin de désigner les représentants du personnel au comité technique. Dès le mois de février, le cabinet s'est attelé, avec l'appui de la DRH, à la préparation du scrutin qui s'est déroulé pour la 1^{ère} fois de manière dématérialisée du 7 au 14 décembre. Les organisations syndicales ont été associées au processus et représentées à chaque étape : vérification des listes des électeurs, scellement de l'urne, suivi des opérations de vote et dépouillement.

Ces opérations ont été conduites avec succès, le taux de participation s'est établi à 71,35 %. Une nouvelle opération sera conduite en 2022 lors du renouvellement général des instances représentatives du personnel dans la fonction publique.



La mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale de l'État

L'année 2021 a été marquée par la création au 1^{er} janvier du secrétariat général commun et au 1^{er} avril de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités réunissant ainsi les services de la DIECCTE et de la DCS. Au cours du 1^{er} trimestre 2021, le cabinet est intervenu activement dans la formalisation des travaux de préfiguration : organigrammes, fiches de postes. Sur le plan interne, une communication spécifique a été mise en place et plusieurs rencontres organisées avec les équipes malgré le contexte sanitaire difficile. Sur le plan externe, plusieurs communications ont été organisées en direction des partenaires et une campagne d'emailing réalisée auprès des établissements et des entreprises de l'île. Le cabinet a également accompagné la mise en place du nouveau comité de direction et participé à la construction des nouveaux process internes.



Direction
de l'Économie,
de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités
de La Réunion

DE LA REUNION

Nous contacter

Par mail :

974.direction@deets.gouv.fr

Par téléphone :

0262 94 07 07

Par courrier :

112 rue de la République
97400 Saint-Denis

Retrouver la DEETS sur :
www.reunion.deets.gouv.fr

Les faits
marquants
2021